

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **51 (1915)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

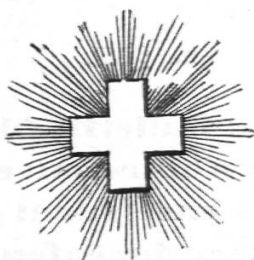
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LI^{me} ANNÉE

N^o 1



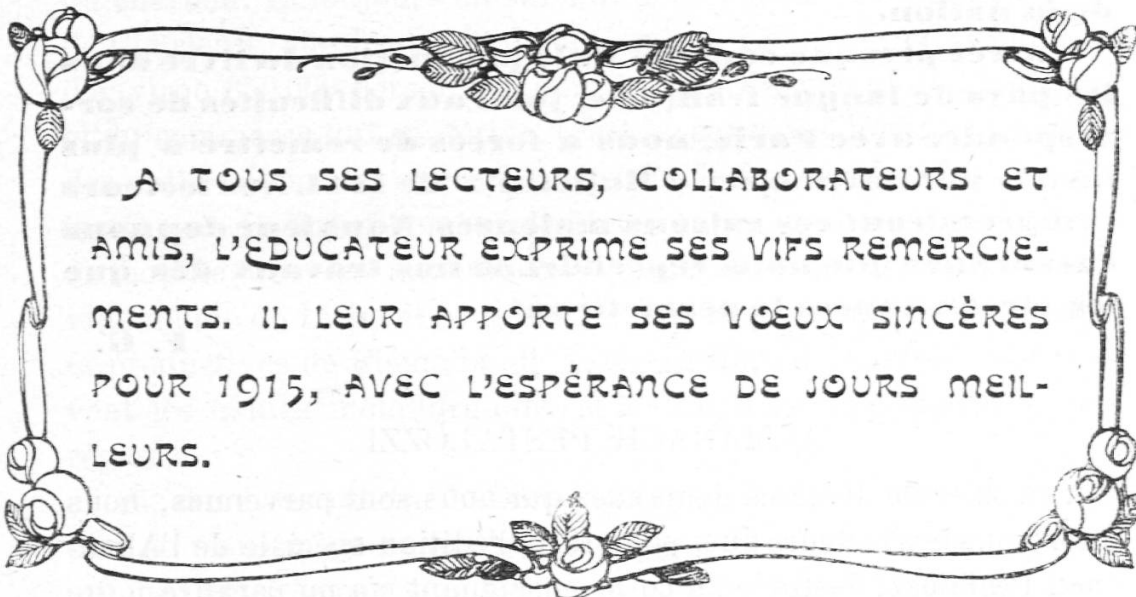
LAUSANNE

2 Janvier 1915

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Commission pour le choix des lectures destinées à la jeunesse.* — *Almanach Pestalozzi.* — *L'âme belge (suite).* — *Souscription en faveur des enfants belges.* — *Correspondance.* — *Chronique scolaire: Vaud. Genève. Jura bernois. Berne.* — PARTIE PRATIQUE : *Géographie locale.* — *Leçons pour les trois degrés: Vocabulaire. Elocution. Orthographe. Rédaction.* — *Civisme.* — *Comptabilité.*



A TOUS SES LECTEURS, COLLABORATEURS ET AMIS, L'ÉDUCATEUR EXPRIME SES VIFS REMERCIEMENTS. IL LEUR APPORTE SES VŒUX SINCÈRES POUR 1915, AVEC L'ESPÉRANCE DE JOURS MEILLEURS.

Commission pour le choix de lectures destinées
à la jeunesse.

Nos lecteurs savent quelle a été jusqu'ici l'activité de la « Commission pour le choix de lectures ». Depuis douze ans, elle a examiné plus de 3000 ouvrages de tout genre et pour les goûts littéraires les plus divers de la première enfance et de l'adolescence. Chaque année a

paru un fascicule, dit « Bulletin bibliographique ». En 1905, la Commission a, en outre, ouvert un concours entre les membres du corps enseignant en vue de la publication d'un récit à l'usage des enfants de 9 à 11 ans et de caractère nettement romand. A la suite de ce concours, 300 fr. ont pu être distribués comme prix.

Au commencement d'août, la Commission se mettait de nouveau à l'œuvre pour faire paraître son 13^e fascicule. Elle pensait pouvoir renseigner, comme par le passé, notre public sur la valeur littéraire des ouvrages récents relatifs à la jeunesse. Toujours plus consciente de la tâche qu'elle a à accomplir, elle estimait qu'une connaissance plus exacte des besoins et des désirs de l'enfant et en même temps de la lecture propre à les satisfaire est de la plus grande importance. Elle avait compté sans l'odieux conflit qui a mis aux prises la plupart des peuples de l'Europe et paralysé la vie normale de la nation.

L'arrêt presque complet de la production du livre dans les pays de langue française, joint aux difficultés de correspondre avec Paris, nous a forcés de remettre à plus tard la publication du « Bulletin » de 1914. Nos lecteurs comprendront ces raisons majeures. Nous leur donnons l'assurance que nous reprendrons nos travaux dès que les circonstances le permettront.

F. G.

ALMANACH PESTALOZZI

A la suite de diverses demandes qui nous sont parvenues, nous informons nos lecteurs que, pour 1915, l'édition spéciale de l'Almanach Pestalozzi destinée au corps enseignant n'a pu paraître.

En échange, nous leur recommandons vivement pour eux et leurs élèves l'Almanach Pestalozzi lui-même, édition pour les garçons ou édition pour les filles, et leur rappelons que les éditeurs versent annuellement une somme de 500 fr. à la Caisse de secours de la Société pédagogique romande.

Gérance de l'Éducateur.

L'AME BELGE

IV

L'industrialisme de la Belgique était intense ; on le disait même excessif. Pour qu'on en puisse juger, il faut bien que nous recourions aux chiffres. En voici :

C'est sur la houille que repose toute la richesse industrielle du pays. Donc, à tout seigneur, tout honneur. Il y a des puits dans quatre régions principales : à l'ouest de Mons, dans ce Borinage mélancolique, envahi par les « terrils », monticules de terrains houillers extraits des galeries ; le Borinage peuplé de charbonniers qui habitent de gros villages qui s'appellent : Jemappes, Frameries, Pâturages, ou Flénu, etc... En se dirigeant vers Liège, on trouve le bassin houiller du Centre, rayonnant autour de La Louvière et où, déjà, les grosses industries du fer voisinent avec l'extraction du charbon. Et toujours en suivant le même axe, on atteint le Pays de Charleroi, sur les rives de la Sambre. Là, c'est une population d'environ 350 000 personnes, dont la majorité vit de l'industrie et du commerce qui en dérive. C'est le pays des houilles maigres, des anthracites, des verreries, des fonderies, des aciéries et des laminoirs. Enfin, si l'on suit la Meuse, on rejoint le précieux filon de houille que les mineurs du Bassin liégeois attaquent sous la ville même de Liège et sous les grosses agglomérations remuantes et productives de Flémalle, de Lize-Seraing, de Ougrée, où s'élèvent les usines métallurgiques et les zingueries, spécialité de cette région.

Si, dans ces quatre bassins, quelques vieilles mines commencent à mourir, on se tourne avec espoir vers la Campine, contrée aujourd'hui très peu peuplée, et qui cache dans ses flancs un trésor de 8 milliards de tonnes de houille, dont on vient de commencer les travaux d'approche.

Le capital engagé dans les charbonnages belges dépasse un milliard de francs, qui donne chaque année un revenu d'environ 35 millions. Et les 150 000 ouvriers mineurs engagés dans ces industries se partagent annuellement pour 200 millions de salaires. En 1910, la production de la houille était de 24 millions de tonnes

dans l'année, réparties sur 124 mines en activité, et qu'on extrait par 271 puits plongeant, pour quelques-uns, jusqu'à 1200 mètres de profondeur verticale. Et pourtant, c'est à peine si cette énorme quantité de houille suffit à la consommation intérieure, tellement est intense l'activité des métallurgies.

C'est que la Belgique possédait, en 1910, 13 usines à fabriquer la fonte munies de 46 hauts fourneaux, dont la production a atteint (en 1908) 1270000 tonnes ; 30 aciéries qui produisent plus de 1250000 tonnes d'aciers bruts et 750 000 tonnes d'aciers finis ; 39 fabriques de fer ou usines à ouvrir le fer et l'acier productrices de fers marchands, profilés, tôles, pour plus de 300 000 tonnes. Fonderies, aciéries, laminoirs, fabriques de fer occupaient environ 30 000 ouvriers. Si on sait qu'il faut au moins cinquante millions de francs pour établir une aciérie, on pourra se représenter les sommes immenses qui sont engagées pour assurer le fonctionnement productif de ces industries.

Ajoutez qu'en 1831, la Belgique, qui ne vendait que pour 4 millions de machines, en vend aujourd'hui pour près de 400 millions et que la production verrière permet une exportation annuelle taxée à 75 millions. Tous ces chiffres, on le constate, concernent la grosse industrie, à laquelle il faudrait joindre celles des carrières et des minières à granits, à marbres, à minerais de fer, à terre plastique, à sable pour verreries, etc..., qui ont partout ouvert les flancs d'un sol merveilleusement riche.

La tendance de la grosse industrie belge, sous la formidable poussée que lui faisait surtout la concurrence allemande, était de se concentrer de plus en plus par la fusion entre les industries métallurgiques et les exploitations charbonnières. C'est ainsi que les puissantes usines Cockerill et d'Ougrée-Marihaye s'étaient faites elles-mêmes leurs propres fournisseurs de combustible.

(A suivre.)

L.-S. PIDOUX.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ENFANTS BELGES

9^{me} liste.

Ecoles : Rio Graubon, 10 fr. ; Maracon, 20 fr. ; Pays-d'Enhaut, 2^{me} vers. 25 fr. 50 ; Renens-Gare, 79 fr. 40 ; Bussy s. Morges, 6 fr. ; Devens, 6 fr. ; Sainte-Croix, 2^e g., 13 fr. ; Yverdon, 165 fr. ; Crans, 1^e, 7 fr. ; Vers l'Eglise, 1^e et mai-

tre, 25 fr.; Fey, 16 fr. 65; classe Bohy, Territet, 14 fr. 45; Mex, 8 fr. 10; Anonyme, Lausanne, 9 fr. 20; Denens, 33 fr. 50; *Lausanne*, Valentin, enf. 15 fr.; St-Roch, 113 fr. 55; La Barre et Solitude, 59 fr. 80; 6^e f., 3 fr. 50; Villard, enf., 8 fr.; Bellevaux, 2 fr. 60; Ouchy, 1^e g., 24 fr.; 5 ff., Ouchy, 5 fr. 50; 6 g g., 5 fr.; M. Mange, 3 fr.; Saint-Martin, 11 fr. 90. Bière, 26 fr. 60; Echallens, réf: 15 fr.; Vernex, 1^e, 12 fr.; Grandson-Tuileries, 2^e, 70 fr. 50; Corseaux, 1^e, 14 fr.; Novalles, 6 fr. 55; Lonay, 10 fr.; Goumoëns, 1^e et 3^e, 17 fr.; L'Abbaye, 10 fr.; par M. Rusillon, Couvet, 1609 fr. 25 (dont fr. 460 du personnel enseignant et 1149 fr. 25 de diverses écoles neuchâtelaises); Payerne, 5 g., 6 fr.; Corcelles-le-Jorat, 10 fr. 20; Dommartin et maître, 10 fr.; Fenalet, 6 fr. 60; Romainmôtier, 2^e, 2^{me} envoi, 5 fr.; Ferlens, 1^e, 6 fr. 55; Vufflens-le-Château, 16 fr. 45; Orbe, 107 fr. 10; Château, Sainte-Croix, semi-enf., 3 fr.; Monnaz, 7 fr. 30; Monts-de-Grandvaux, 17 fr. 40; Neuveville, progymnase, 38 fr.; Moudon, 25 fr.; Henniez, et maîtres, 13 fr. 50; Essertines, (A. Favre), 12 fr. 10; Lutry, 1^e, 4 fr.; Moiry et maîtres, 9 fr.; Payerne, 2^e g., 12 fr.; Planoz, 25 fr. 20; La Tour, 42 fr. 20; Corseaux, 2^e, 10 fr. 50; Saint-Cergue, (M. Reymond), 20 fr. 50; Monts-de-Pully, 12 fr. 50; Essert-Pittet, 12 fr.; Cronay, 16 fr. 10; Veytaux, 2^e, 5 fr.; Glion, 10 fr. 10; Bex, enf., 6 fr. 50; Diablerets, 1^e, 17 fr. 25; Oulens s. Echallens, 15 fr.; Sépey, 42 fr. 60; Vich, 2^e, 4 fr.; Villars s. Olton, 12 fr. 40; Daillens, 18 fr. 50; Oron-la-Ville, 35 fr.; Yvorne, 44 fr.; Saint-Triphon, 14 fr. 75; Penthalaz, 2^e, 5 fr.; Moutier, Berne, 124 fr. 50; Vers chez Grosjean, 7 fr. 30; Vevey-Plan, 21 fr.; Les Avants, 1^e, 5 fr. 10; *Bienne*, (M. Chatelain), 8 fr. 50; (M. Gétaz), 13 fr.; 4 a f. prim., 3 fr.; 3 a f. prim., 3 fr.; Bellerive, 6 fr.; Oleyres, semi-enf., 5 fr.; Genolier, 1^e, 5 fr.; Collonge, 2^e, 5 fr.; Sentier, 2^e, 3^e et 4^e et Bas du Chenit, 16 fr. 55; Nods, 3^e envoi, 70 fr.; Froideville, 25 fr. 50; Cudrefin, 2^e, 2^e envoi, 5 fr.; Puidoux, Cremières et Grange-Neuve, 32 fr.; Berolle, 10 fr. 20; Reconvilier, 500 fr.; Pâmpigny, 1^e, 11 fr. 35; Ependes, 30 fr.; Mézières, 1^e et 2^e, 13 fr.; Ropraz, 1^e, 10 fr.; Neuveville, 53 fr. 30; Aubonne, 2^e, m. et 2^e f., 8 fr. 65; Chernex, 3^e, 10 fr.; Ursins et maîtres, 20 fr.; Peseux, 47 fr. 15; Assens, cat., 7 fr. 50; — M^{mes} et MM. M. Addor, Renens, 5 fr.; H. Laurent, Lausanne, 5 fr.; E. Jan, Grandson, 5 fr.; Ecole normale des instituteurs, Porrentruy, 80 fr.; Corps enseignant, Ste-Croix, 62 fr.; B. L. Novalles, 5 fr.; U. H. Desponds, Payerne, 10 fr.; A. Tschumy, Cour, 5 fr.; Anonyme, Genève, 20 fr.; Corps enseignant, La Tour, 16 fr.; H. Jaton, Lausanne, 5 fr.; L. Pittet, Lausanne, 5 fr.; A. Tauxe, Villars-Tiercelin, 5 fr.; Corps enseignant du cercle du Chenit, 42 fr.; S. Gavillet et sa grand'mère, Chardonnay, 3 fr.; Corps enseignant, Peseux, 53 fr. 50.

Montant des listes précédentes : 8543 fr. 72. Total général, au 27 décembre, 1914, 13,106 fr. 67.

CORRESPONDANCE

Dans notre conférence de cercle du 28 novembre dernier, il a été présenté des vœux concernant une revision partielle des statuts de la S. P. V. Les articles 17 et 22, qui accordent aux institutrices « un nombre équitable » de déléguées, seraient précisés : Il y aurait un nombre « égal » de déléguées et de délégués. L'article 11 serait aussi remanié : Le président serait accompagné par la vice-présidente dans toutes les démarches qu'il doit faire au nom de la Société.

Ces vœux ont été adoptés à une majorité de quelques voix. Ils seront donc discutés dans la prochaine assemblée des délégués, comme étant ceux des institutrices de Lausanne.

Je désire formuler à ce sujet quelques remarques, que je n'ai pas pu présenter lors de la discussion.

Il me semble que des propositions semblables, qui intéressent tout le corps enseignant féminin, devraient être discutées préalablement par toutes les institutrices du cercle, avant d'être présentées à la conférence. Nous aurions certainement renoncé à demander la revision de l'article 11, si nous en avions discuté auparavant les inconvénients. Le ridicule de cet amendement nous aurait frappées, comme il a frappé nos collègues lors de la discussion. Nous savons très bien que le président doit, quelquefois, se rendre aux extrémités du canton, et qu'il ne peut pas toujours en revenir le même jour. Il doit aussi représenter la société dans d'autres assemblées de messieurs : maîtres secondaires, par exemple. Qui accepterait la place de vice-présidente, ou même celle de président, si toutes ces démarches devaient être faites en commun ?

Quant aux articles 17 et 22, concernant le nombre des déléguées, la nécessité de cette revision ne me paraît pas urgente. Nous avons déjà le droit de présenter des déléguées en « nombre équitable ». Mais, jusqu'ici, nous n'avons pas même su en user de ce droit. Au moment de la votation, nous ne savons sur qui porter notre choix. Les présentations se font au hasard ; chacune refuse sa nomination, et c'est à grand'peine que nous parvenons à nommer une ou deux déléguées de bonne volonté. Je comprends que nos collègues ne prennent guère au sérieux nos revendications sur ce point. Ici aussi, une entente préalable serait nécessaire, et bien plus utile que la revision des statuts.

Dans bien d'autres occasions plus graves que celle-là, nous avons agi avec la même insouciance de nos intérêts. Pour nos pensions de retraite, par exemple, nos droits étaient différents de ceux de nos collègues et devaient être soutenus par l'une de nous. Par notre manque d'entente, nous avons laissé échapper cette occasion, et c'est l'un de nos collègues qui a accepté de nous représenter. Et nous nous plaignons ensuite de ce qu'on ne tient pas assez compte de nos désirs et de nos droits, quand nous ne savons pas nous servir de ceux que nous possédons déjà ! Les récriminations tardives, les démarches individuelles, les exagérations, nuisent aux meilleures causes.

Quand nous ne demanderons que des choses raisonnables et que nous saurons nous entendre pour les demander au moment voulu, nos collègues seront certainement disposés à nous soutenir et à appuyer nos démarches.

Une institutrice de Lausanne.

La décision de la Section de Lausanne demandant une revision de statuts au sujet de la composition du Comité, nous avait grandement surpris, et nous avons l'impression que nos collègues-dames du chef-lieu avaient dépassé leur pensée en souhaitant qu'à l'avenir la vice-présidente accompagnât le président dans toutes ses démarches officielles. Si elles le désirent vraiment, ne vaudrait-il pas mieux que le corps enseignant appelât, tous les six ans, une institutrice à la présidence ? Les instituteurs leur accorderaient volontiers la chose. Ce vœu de la section de

Lausanne sera discuté par la prochaine assemblée des délégués. En attendant, nous sommes heureux de constater, par la correspondance ci-dessus, que toutes les dames ne sont pas encore du même avis sur ce point.

L. GROBÉTY.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **L'école au Grand Conseil** (suite). — 4° *L'Ecole de céramique de Chavannes*. En mai dernier, une motion avait été déposée sur les moyens à employer pour venir en aide à l'Ecole suisse de céramique, dont la situation était fort précaire. Depuis lors, qu'a fait l'Etat et qu'est-ce qu'il compte faire ? M. Chuard fait l'historique de cette école et dit qu'elle fut une création intéressante quant à son but. Elle a envoyé des travaux remarquables à l'Exposition de Berne. Mais elle fut fondée avec une rare imprudence, sans qu'on ait songé à s'assurer les ressources indispensables. Les dépenses qui s'élèvent annuellement à fr. 25 000 ne peuvent être réduites. La Confédération paie le tiers de cette somme et l'Etat le deuxième tiers. C'est le troisième tiers qui est difficile à trouver et qui ne peut venir que de la subvention des communes. D'autre part, le Département fédéral de l'Industrie manifeste le désir de réduire la subvention. C'est pourquoi on ne peut espérer pour la dite école une situation normale au point de vue financier que lorsqu'elle deviendra un établissement des communes. Jusqu'à présent, ces dernières ont fait preuve de bonne volonté en promettant un subside annuel de fr. 2000, mais elles ne se reconnaissent aucune obligation juridique. M. Burnier, député à Lausanne, voudrait que le Département prit des mesures pour diminuer les dépenses et empêcher l'établissement de sombrer, tandis que M. Chuard estime que l'Etat a déjà fait beaucoup plus qu'il n'avait promis et qu'il ne peut absolument pas faire davantage. Comme l'Ecole continue à travailler grâce aux subsides, c'est la société immobilière, propriétaire du bâtiment, qui est menacée. L'Etat reprendra les négociations aussi vite que possible.

5° Enfin, une autre question fort intéressante, *la protection de l'enfance*, a fait l'objet d'une discussion. Par voie de motion, M. le Dr Dind avait demandé, avec beaucoup de raisons, que l'on veillât aux conditions sanitaires des familles dans lesquelles sont placés les enfants en bas âge. La commission, chargée de rapporter sur cette motion, est unanime pour reconnaître qu'elle arrive à son heure et qu'elle peut avoir une portée considérable sur la santé publique. Le rapporteur voudrait que les mesures à prendre soient appliquées aussi bien aux enfants placés par leurs familles qu'à ceux placés par les communes ou par l'Etat. Nous sommes absolument d'accord avec lui, car nous savons qu'il y a autant d'abus dans les premiers placements que dans les autres. Dans un grand nombre de cas, il y a une véritable exploitation de la part de patrons sans conscience qui veulent obtenir des services sans bourse délier.

L. GROBÉTY.

*** **Pour nos soldats**. — Nous avons annoncé que dans bon nombre de localités vaudoises, les élèves des classes primaires avaient recueilli de l'argent pour acheter de la laine et de la toile afin de fournir des vêtements à nos

soldats sous les drapeaux. Les fillettes, sous la direction de leurs institutrices ou de leurs maîtresses de couture, se sont immédiatement mises à l'œuvre et ont confectionné un grand nombre de chaussettes, camisoles, chemises, mitaines et « mites » et les ont adressées en général directement aux soldats de leur connaissance dont elles ont pu facilement se procurer les adresses.

A Vevey, par exemple, on joignait à chaque envoi une carte imprimée portant ces mots : « Des élèves des écoles primaires de Vevey, aux défenseurs de la Patrie ! Vive la Suisse ! »

A Cossonay, on ajoutait à chaque paquet quelques cigares, cigarettes ou une plaque de chocolat.

A Payerne, une petite lettre, écrite par une fillette, accompagnait le cornet de friandises. En voici deux exemples :

« Cher soldat,

« J'espère que ces mites vous tiendront bien au chaud. J'espère aussi de tout mon cœur que cette horrible guerre se terminera au plus vite et que vous pourrez bientôt rentrer dans votre foyer et passer le nouvel-an dans votre famille.

Une petite Payernoise. »

« Comme vous n'aurez pas de belles fêtes de l'An, je vous envoie ceci avec tous mes bons vœux. Ayez courage. Vive la Suisse !

Une petite Vaudoise. »

On comprend que partout ces cadeaux aient été reçus avec une grande joie et tous les soldats en ont témoigné une vive reconnaissance. Plusieurs d'entre eux ont écrit aux autorités scolaires pour les remercier et les féliciter d'avoir pris l'initiative de la chose.

Les élèves de nos classes, en ne ménageant ni leur argent, ni leur temps et ni leurs peines ont ainsi fait preuve de réel patriotisme et sont restés fidèles à notre devise : « Un pour tous, tous pour un. »

L. G.

GENÈVE. — Une fédération. — Dans leur assemblée du 19 novembre, les deux sections de l'Union des Instituteurs primaires genevois se sont occupées d'une intéressante proposition de M. Ed. Martin. Il s'agit d'une Fédération des trois groupes pédagogiques existant actuellement à Genève : l'Amicale des Ecoles enfantines, l'Union des Instituteurs primaires et la Société pédagogique genevoise. Dans la pensée de M. Martin, les trois associations conserveraient leur complète autonomie et ne se réuniraient en assemblée plénière que dans des circonstances exceptionnelles. Par contre, la situation vis-à-vis de la Société pédagogique de la Suisse romande se trouverait simplifiée ; il n'y aurait plus lieu, comme c'est le cas maintenant, de payer double cotisation pour les instituteurs, fort nombreux, qui font partie de deux groupes. Mais, et M. Martin est le premier à le reconnaître, la mise en pratique de son projet soulève des difficultés, dont l'une surtout paraît peu aisée à surmonter. L'Amicale des Ecoles enfantines comprend tous les membres de l'enseignement de ce degré ; l'Union des Instituteurs primaires, par son titre même, indique sa composition. Comment se recrutera la Société pédagogique ? Actuellement elle est accessible, non seulement aux membres de l'enseignement public et privé, mais à toutes les personnes qui dési-

rent y entrer. Devra-t-elle conserver une base aussi large et, dans ce cas, n'y aura-t-il pas de nouveau des sociétaires appartenant à deux groupements différents ? Ou bien sera-t-elle réservée à l'enseignement secondaire et supérieur, à l'enseignement privé et à ceux qui, sans appartenir à l'un ou à l'autre, s'intéressent plus spécialement aux questions pédagogiques ? Cette dernière solution est bien celle qui, à première vue, semble la plus logique.

Mais, comme on l'a fait observer avec raison au cours de la discussion, c'est à la Société pédagogique genevoise de prendre l'initiative de la proposition. Or, M. Martin qui, en même temps qu'il est un des membres les plus assidus de l'Union des Instituteurs, préside la Société pédagogique genevoise, nous a informés qu'au sein de cette dernière association, la discussion de son projet a été remise à une date indéterminée par suite de la décision de suspendre les travaux jusqu'à la fin de la guerre. Dans ces conditions, l'Union des Instituteurs genevois ne pouvait prendre parti au sujet de cette proposition ; toutefois elle s'est déclarée favorable à l'idée émise par M. Martin, dont elle s'est plu à reconnaître les excellentes intentions. Et afin de manifester ce sentiment d'une façon tangible, elle s'est ralliée à l'unanimité à cette proposition formulée par M. Ch. Pesson.

« L'Union des Instituteurs primaires genevois, après avoir pris connaissance du projet de M. Martin relatif à une fédération des groupements pédagogiques genevois, se déclare prête à discuter ce projet parallèlement avec les deux autres groupes aussitôt que ceux-ci auront pris une décision semblable. »

JURA BERNOIS. — Reconvilier. — Les écoliers de Reconvilier ont renoncé cette année, en faveur de leurs petits camarades belges, au subside de cinq cents francs versés par la famille de M. Boillat-Japy pour l'organisation habituelle de l'arbre de Noël. C'est là un bel exemple de solidarité donné par la jeune génération de ce village industriel.
H. GOBAT.

BERNE. — Société des maîtres secondaires bernois. — Elle a eu sa réunion annuelle samedi 19 décembre, au Casino de Berne, sous la présidence de M. Zürcher, professeur au Gymnase de Berne. Le Dr Burckhardt, professeur à l'Université de Berne, a fait une excellente conférence sur la neutralité de la Suisse. Le correspondant du *Bund*, auquel nous empruntons les renseignements relatifs à cette assemblée, espère que le discours de M. Burckhardt sera imprimé. M. Mertenat, maître secondaire à Delémont, a parlé ensuite du devoir qu'à l'école de développer dans le cœur des élèves des sentiments d'équité, de tolérance et de vraie neutralité. Les deux conférenciers ont été vivement applaudis.

M. le président a ensuite mis l'assemblée au courant de différentes questions encore à l'étude. C'est ainsi que la revision du plan d'études et celle du règlement des examens du brevet ont dû être renvoyées à plus tard à cause de la guerre. Par contre, la caisse des veuves et orphelins commencera son activité au 1^{er} janvier 1915, mais dans des limites réduites par le fait que ni l'Etat ni les communes ne veulent ou ne peuvent accorder les subsides prévus pour la marche normale de l'institution.
H. GOBAT.



PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE LOCALE

Mon village (Suite). — La place publique.

(Les mots en italique, écrits au singulier, seront copiés plusieurs fois et appris par cœur.)

Mon village possède une jolie *place publique*. Elle est de forme carrée. Cette place est située au centre du village. On peut y arriver de tous les côtés par plusieurs *chemins*. Elle est entourée de *bâtiments* divers, parmi lesquels se trouvent la maison communale, le bureau de poste, etc. (l'église ? le collège ?)

La place publique de mon village est sablée. Elle est ornée d'une grande fontaine, aux beaux *bassins* de pierre, et de magnifiques *arbres d'agrément* ; il y a des *tilleuls*, des *marronniers*, des *platanes*. Plusieurs *bancs* permettent aux *promeneurs* de se reposer à l'ombre de ces arbres.

La place publique est destinée aux *fêtes* et aux *assemblées*. Les enfants y jouent, le soir, après avoir étudié leurs leçons.

Dictée : La place publique de mon village est de forme carrée. Elle est entourée de plusieurs bâtiments. Elle est ornée d'une fontaine et de plusieurs arbres ; on y voit des marronniers, des tilleuls et des platanes. Les promeneurs peuvent s'asseoir sur les bancs de la place publique. Le soir, les enfants viennent y jouer.

Le bureau de poste.

I. Le *bureau de poste* de mon village est placé au centre de la localité. C'est une maison de forme carrée, d'aspect agréable et propre. Une *plaque* de fer, vernie en rouge, placée au-dessus de la porte d'entrée, porte ces mots en lettres blanches : **Bureau de poste, A...**

Si nous pénétrons dans le bâtiment, nous nous trouvons aussitôt dans un *vestibule* de moyenne dimension. Le sol de cette pièce est couvert de *planelles* ; les *parois* portent des *tablettes* de bois surmontées de deux *guichets* vitrés. Par l'un de ces guichets, le *chef* du bureau de poste, ou l'un de ses *remplaçants*, distribue les *timbres* et reçoit les *lettres* et *cartes* qu'on lui apporte ; par l'autre ouverture sont passés les *colis* reçus ou expédiés. Le public ne pénètre pas dans la partie intérieure du bureau de poste, où se fait le *classement* de la *correspondance*.

II. Plusieurs fois, chaque jour, le *buraliste* postal (ou l'un des *facteurs* de la poste) se rend à la gare pour le passage du train ; il y transporte les paquets, ainsi que les *sacs* de lettres qu'on l'a chargé d'expédier. En retour, il rapporte au bureau les lettres, les journaux et les colis venus du dehors, de bien loin quelquefois, après de longs voyages en *voitures postales*, en *train* et même en *bateau* à travers les mers.

Après avoir vidé les sacs et mis en ordre, selon les *adresses* qu'ils portent, les lettres, les journaux et les paquets, le facteur, muni d'une sacoche de cuir, les distribue au domicile de chaque habitant de notre village. Chacun reçoit ainsi des *nouvelles* de ses parents et de ses amis absents ; quelquefois, les lettres appor-

tent la joie, d'autres fois la tristesse. Les nombreux journaux nous apprennent ce qui se passe sur la terre : *accidents, catastrophes, guerres, fléaux* de toutes sortes, découvertes nouvelles, etc.

La poste est un service bien utile et bien intéressant.

DICTÉE. Le bureau de poste est au milieu du village. On y voit deux guichets vitrés, avec des tablettes de bois. Par les guichets, le buraliste postal vend des timbres et reçoit les lettres, les cartes et les paquets qu'il doit expédier au loin. Le facteur va chercher les sacs postaux à la gare ou au passage de la voiture postale. Ensuite, il vide les sacs, classe les lettres, les cartes et les journaux, puis les distribue aux habitants du village.

La gare.

Le territoire de notre village est borné à l'ouest par une *voie de chemin de fer*, celle qui conduit de L... à E... Notre localité forme une *station* de cette ligne. Notre petite *gare* se trouve à deux minutes du village, dans la direction de l'occident.

Cette gare est un joli bâtiment très bas, bâti en maçonnerie, en bois sculpté et recouvert de tuiles brunies.

L'intérieur de la gare se divise en trois parties. La première est destinée aux voyageurs ; il s'y trouve le guichet de distribution des *billets* ; c'est la *salle d'attente*. La seconde pièce est le *bureau du chef de gare*. La troisième partie est le local où l'on dépose les *marchandises*.

Le soir, la gare est éclairée à l'*électricité*. Elle est fort bien chauffée en hiver. Une *horloge*, fixée au mur, rappelle aux *voyageurs* qu'ils ne doivent pas oublier l'heure exacte de leur train.

Les abords de la gare sont soignés, propres et ornés de fleurs durant la belle saison.

DICTÉE. A l'ouest de notre village, il y a une ligne de chemin de fer et une petite gare. Dans la gare, je vois une jolie salle d'attente, avec un guichet pour la distribution des billets. Il y a aussi un bureau pour le chef de gare et un local pour les marchandises. L'horloge de la gare rappelle aux voyageurs l'heure du départ ou de l'arrivée du train.

C. ALLAZ-ALLAZ.

LEÇONS POUR LES TROIS DEGRÉS.

Encore une nouvelle année.

(Voir *Educateur*, 1914, pages 10 à 12.)

VOCABULAIRE : *Les noms* : Nouvel an, anniversaire, invité, visite, compliment, vœu, souhait, félicitation, étrenne, jouet, aumône, lettre, calendrier, almanach. — *Les adjectifs* : Une année nouvelle, bonne, heureuse, triste, terrible ; une visite longue, courte, agréable, ennuyeuse ; un compliment aimable, bien tourné ; un vœu sincère ; un calendrier neuf, illustré, etc. — *Les verbes* : On fête le Nouvel an ; on célèbre un anniversaire ; on fait, on rend une visite ; on tourne, on récite, on dit un compliment ; on formule un vœu ; on adresse un souhait ; on renouvelle des félicitations ; on achète, on envoie, on donne, on reçoit des

étrennes ; on fait l'aumône ; on compose, on écrit une lettre, on consulte le calendrier ; on lit, on ferme l'almanach.

DEVOIRS. Ecrire les mots du vocabulaire au singulier, puis au pluriel. Ecrire les adjectifs au pluriel. Ecrire les verbes au présent, à la première personne et à la deuxième personne du singulier, puis au pluriel ; les écrire au futur, etc.

ELOCUTION. *Pour les petits* : Indiquez les personnes qui donnent des étrennes ? (papa, maman, grand-papa, grand'maman, parrain, marraine, frère, sœur, oncle, tante.) Indiquez des personnes qui reçoivent des étrennes ? (enfant, ami, commissionnaire, client, facteur, concierge.) Quelles étrennes avez-vous reçues le jour de l'an ? De qui ?

Pour les grands : Quelles ont été vos joies et vos chagrins pendant l'année qui vient de finir ? Que souhaitez-vous que vous apporte l'année qui vient de commencer ? Que souhaitez-vous pour ceux que vous aimez ? pour votre Patrie ? Qu'avez-vous promis à vos parents le jour de l'an ?

DICTÉES.

Degré inférieur.

Au jour de l'an.

Le jour de l'an, *l'enfant sage embrasse ses parents ; il souhaite une bonne santé aux personnes qu'il aime bien ; il promet de bien travailler en classe, d'être toujours sage, poli, honnête.*

DEVOIR. Mettre la dictée au pluriel (les mots en italique) : Le jour de l'an les enfants sages embrassent leurs...

Bonne année.

La porte s'ouvre et, les bras en l'air, l'œil brillant, Bébé se précipite vers le lit. Sa grande chemise flottante, qui embarrasse ses petits pieds, augmente son impatience et le fait trébucher à chaque pas. Enfin, il a traversé la chambre et, tendant ses deux mains vers les miennes : « Bébé te souhaite une bonne année », me dit-il, d'une voix émue. — G. Droz.

DEVOIR. Soulignez les verbes de la dictée et l'écrire à l'imparfait.

Degrés moyen et supérieur.

Dans les deux dictées suivantes, les élèves du degré supérieur écrivent seuls les phrases et les mots en italique.

Les poupées.

Chérie eut toutes sortes de poupées, des poupées de carton, des poupées de peau à la figure de porcelaine, des poupées aux paupières qui se ferment, des poupées qui disent papa et maman quand on leur presse le ventre, des poupées toutes petites, des poupées toutes grandes, *à la jupe de soie bleue de la plus gigantesque envergure*, des poupées bon marché, des poupées *horriblement chères*. Mais toutes ses poupées n'avaient pas le don de devenir « ses filles ». *Et ce n'était pas la perfection de la poupée, ou sa cherté, qui amenait l'adoption. C'était je ne sais quoi qui, dans une poupée parfois très grossière, lui parlait comme dans un être humain.* — E. DE GONCOURT.

DEVOIR : Indiquer la personne, le mode et le temps des verbes de la dictée.

Jouets d'enfant.

Suzanne a une grande corbeille pleine de joujoux, dont quelques-uns seulement sont des joujoux par nature et par destination, tels qu'animaux en bois blancs et bébés en caoutchouc. Les autres ne sont devenus des jouets que par un tour particulier de leur fortune : ce sont de vieux porte-monnaie, des chiffons, des fonds de boîte, un mètre, un étui à ciseaux, une bouillotte, un indicateur des chemins de fer et un caillou. Ils sont les uns et les autres pitoyablement avariés. Chaque jour, Suzanne les tire un par un de la corbeille pour les donner à sa mère. Elle n'en remarque aucun d'une façon spéciale, et elle ne fait, généralement, aucune distinction entre ce petit bien et le reste des choses. *Le monde est pour elle un immense joujou découpé et peint.* — A. FRANCE.

NOTES. *Joujoux par nature et par destination*, joujoux véritables, achetés pour amuser les enfants. *Un tour de leur fortune*, un changement dans leur destinée. *D'une façon spéciale*, plus que les autres. *Le reste des choses*, tout ce qui l'entoure. *Le monde est pour elle un immense joujou découpé et peint.* Tout ce qu'elle voit est nouveau et l'intéresse autant que ses jouets.

DEVOIR. Ecrire la dictée à l'imparfait.

Degré supérieur.

Les étrennes de tante Laure.

Quand je lis dans les journaux : « Hier, 1^{er} janvier, les ambassadeurs se sont rendus à l'Elysée... Le président de la République, entouré de sa maison militaire... », je songe à la maison de tante Laure, à son escalier majestueusement dégradé, à ses vastes pièces sévères où l'on me menait chaque année au 1^{er} janvier, pour présenter mes souhaits à la vieille demoiselle, qui se tenait assise dans un fauteuil de tapisserie, que je distinguais à peine. Je n'y voyais pas et je m'ennuyais fort, mais j'entendais dans la poche de tante Laure un bruit vague et charmant. Il était de tradition que, le 1^{er} janvier, tante Laure donnât à chacun de ses neveux et à chacune de ses nièces un écu de cinq francs. Elle avait beaucoup de neveux et de nièces et elle faisait une grande provision de pièces de cinq francs. Pendant le temps que nous étions chez elle, elle ne cessait pas de remuer ces écus dans sa poche. Et tandis que je restais assis sur le bord d'une chaise, intimidé, silencieux, immobile, je regardais cette poche et j'écoutais ce bruit, attendant avec impatience la fin de la visite, où tante Laure m'embrassait et me glissait son écu dans la main. — JEAN MADELINE.

RÉDACTIONS.

Degré intermédiaire.

La fête du jour de l'an.

SOMMAIRE : Où l'avez-vous passée ? — Avec qui ? — Comment l'avez-vous passée ? — Quelles étrennes avez-vous reçues ? — Laquelle vous a causé le plus grand plaisir ? Comment avez-vous remercié vos bons parents ?

Degré supérieur.

Les souhaits que j'ai formés au jour de l'an.

SOMMAIRE : Santé pour ceux que j'aime. — Réussite dans mes études. — Amitié de mon camarade. — Fin de la guerre. — Bonnes résolutions.

SUJET TRAITÉ : Nous venons de commencer une nouvelle année et voici les souhaits que j'ai formés au jour de l'an : D'abord j'ai souhaité de tout mon cœur que mon cher papa, ma chère maman, et mon bon grand-père passent cette nouvelle année sans être malades. J'ai vu maman souffrir longtemps pendant l'année passée, et j'ai été bien malheureux de ne pouvoir alléger son mal. Il est si dur de voir souffrir ceux que l'on aime. Je voudrais bien aussi réussir dans mes études, bien retenir tout ce que j'apprends, et profiter de toute façon de ma dernière année d'école. Je serais bien heureux, de même, de conserver la chaude affection de mon camarade Louis. Je n'ai ni frère ni sœur et Louis est un peu un frère pour moi ; nous jouons toujours ensemble, nous travaillons souvent les deux et je serais bien triste d'être privé de sa sincère amitié. J'ai désiré aussi que la terrible guerre qui dévaste l'Europe se termine au plus tôt. J'ai fait tous mes vœux pour que notre Suisse bien aimée soit épargnée, comme elle l'a été jusqu'ici, et pour que tous nos soldats puissent bientôt regagner leurs foyers.

En faisant tous ces vœux, j'ai pris quelques bonnes résolutions. Je me suis promis de témoigner, à tous ceux qui m'aiment, de la reconnaissance et de l'affection et de faire tout ce que je pourrai pour les rendre heureux.

DEUX LEÇONS DE CIVISME

1. La nomination du Conseil fédéral,

Jeudi, 17 décembre 1914, l'Assemblée fédérale s'est réunie pour procéder à l'élection du Conseil fédéral, qui sera chargé de présider aux destinées de la Confédération pendant les années 1915, 1916 et 1917.

L'élection des sept membres du Conseil fédéral eut lieu au scrutin uninominal et par ordre d'ancienneté. Ont été élus :

- M. Edouard Muller (Berne), par 191 voix sur 201 votants ;
- M. Louis Forrer (Zurich), par 168 voix sur 195 votants ;
- M. Arthur Hoffmann (St-Gall), par 193 voix sur 195 votants ;
- M. Joseph Motta (Tessin), par 184 voix sur 195 votants ;
- M. Camille Decoppet (Vaud), par 179 voix sur 190 votants ;
- M. Emile Schulthess (Argovie), par 175 voix sur 188 votants ;
- M. Félix Calonder (Grisons), par 165 voix sur 177 votants.

Les sept conseillers fédéraux viennent immédiatement se ranger devant le bureau présidentiel pour être assermentés. Derrière eux toute l'Assemblée fédérale est debout ; il en est de même des très nombreux citoyens qui, des tribunes publiques, ont assisté à la séance. Il est donné lecture, dans les trois langues nationales, de la formule du serment, et les sept magistrats répondent ensemble, en levant la main droite : *Ich schwöre es, je le jure, giuro*. Malgré sa simplicité démocratique cette cérémonie ne manque pas de grandeur et elle a provoqué, dans les circonstances actuelles, un grand mouvement d'attention patriotique.

QUESTIONS : De quels conseils est composée l'Assemblée fédérale ? Où se réunit-elle ? (A Berne, dans la salle du Conseil national.) Quand se réunit-elle ? (1. Pour procéder à des élections : Conseil fédéral, Tribunal fédéral, Président de

la Confédération, Président du Tribunal fédéral, Chancelier, Général en chef de l'armée. 2. Pour exercer des droits de grâce et d'amnistie. 3. Pour se prononcer sur les conflits de compétence entre autorités fédérales.) Qui préside l'Assemblée fédérale ? (Président du Conseil national.) Qui a présidé la dernière séance de l'Assemblée fédérale ? (M. F. Bonjour, conseiller national vaudois.) Combien l'Assemblée fédérale compte-t-elle de membres ? (Conseil national 189, Conseil des Etats 44, total 233.) Combien le canton de Vaud a-t-il de représentants à l'Assemblée fédérale ? (18, dont 16 au Conseil national et 2 au Conseil des Etats.) Et Berne ? (34, dont 32 et 2.) Et Genève ? (10, dont 8 et 2.) Et Neuchâtel ? (9, dont 7 et 2.)

Quel pouvoir représente le Conseil fédéral ? Qui le nomme ? Comment est-il nommé ? Qu'entend-on par scrutin uninominal ? Quand a été nommé le Conseil fédéral entré en fonction le 1^{er} janvier dernier ? Pour quelles années a-t-il été nommé ? Donnez les noms des sept conseillers fédéraux ? Indiquez les cantons représentés au Conseil fédéral ? Un conseiller fédéral est-il le représentant d'un canton ? d'une région ? d'un parti ? (Non, il représente la Suisse entière.) Lors de la prestation du serment, quels sont les conseillers fédéraux qui ont répondu en allemand ? en français ? en italien ?

2. Election du Président de la Confédération.

Immédiatement après la nomination du Conseil fédéral, les conseillers nationaux et les députés au Conseil des Etats, toujours réunis en Assemblée fédérale, ont procédé à l'élection du Président de la Confédération pour l'année 1915.

M. Joseph Motta (Tessin) a été appelé à la plus haute magistrature de la Confédération suisse par 181 voix sur 184 bulletins valables.

Le nouveau Président de la Confédération est le plus jeune des membres du Conseil fédéral ; il est né le 29 décembre 1871 à Airolo (Tessin). Il fit de très bonnes études dans les écoles de son canton, puis aux universités de Fribourg, Munich et Heidelberg ; il parle avec la plus grande facilité nos trois langues nationales. A 22 ans, il faisait déjà partie du Grand Conseil tessinois ; six ans plus tard il était nommé au Conseil national, et il était à peine âgé de quarante ans lorsque, le 14 décembre 1911, les Chambres fédérales, par un vote presque unanime, l'élevaient au Conseil fédéral.

La nomination de M. Motta, à la Présidence de la Confédération, a été accueillie avec le plus grand plaisir par le peuple suisse tout entier qui y a vu comme un nouveau témoignage de l'union étroite des races et des langues qui constitue la grandeur morale de notre pays. Le canton du Tessin qui, pour la première fois, voyait un de ses enfants élevé à la plus haute charge de la Suisse, a manifesté une grande joie : partout les cloches ont sonné et, du chef-lieu au plus petit des hameaux, on a pavoisé en l'honneur de M. Motta et de la Patrie.

QUESTIONS : Qui nomme le Président de la Confédération ? Pour combien de temps ? Que fait le Président de la Confédération ? (Il dirige le pouvoir exécutif ; préside le Conseil fédéral.) Que représente-t-il ? (Il représente la Suisse aux yeux du peuple et des nations étrangères.) Le peuple intervient-il dans la nomination du Président ? (Oui, indirectement, car c'est le peuple tout entier qui le nomme

par l'intermédiaire de ses représentants.) Quel est le Président actuel ? D'où est-il originaire ? Quelle est sa langue maternelle ? Que savez-vous de M. Motta ? Comment son élection à la Présidence de la Confédération a-t-elle été accueillie ? Pourquoi ?

SUJETS DE RÉDACTION : La nomination et l'assermentation du Conseil fédéral.
— Le Président de la Confédération.

COMPTABILITÉ

Budget annuel.

Quelles peuvent être par jour, par mois, par an, les dépenses pour les différents postes de l'entretien d'un ménage de 7 personnes, (père, mère, 4 enfants de 7 à 17 ans et aïeule) ?

Le père, ouvrier serrurier, peut compter sur 304 journées de travail, au prix moyen de fr. 6,80. La mère gagne en moyenne fr. 45 par mois à des travaux de couture, et le fils aîné, qui en est à sa deuxième année d'apprentissage, reçoit déjà fr. 8 par quinzaine (26 à l'année). Des recettes supplémentaires (produit d'un jardin, travail des enfants, etc.) peuvent être évaluées annuellement à fr. 91,30, et un capital de fr. 2200 est placé à $4\frac{1}{4}\%$.

Les dépenses sont prévues comme suit, en $\%$ des recettes totales : nourriture 45% ; loyer 20% ; vêtements $12\frac{1}{2}\%$; chauffage et éclairage 6% ; assurances diverses $2\frac{1}{2}\%$; impôts, journaux, argent de poche 3% ; docteur et pharmacie 4% ; épargne 5% ; imprévu 2% .

Budget annuel du ménage d'un ouvrier serrurier.

A. RECETTES.		FR.	C.
Gain probable du père, 304 journées à fr. 6,80		2067	20
Gain probable de la mère, fr. 45 \times 12		540	—
Gain probable du fils aîné, fr. 8 \times 26		208	—
Intérêts d'un capital de fr. 2200 à $4\frac{1}{4}\%$		93	50
Recettes diverses évaluées approximativement à		91	30

Total des recettes Fr. 3000 —

B. DÉPENSES.		Par jour ¹ .	Par mois.	Par an.
		FR. C.	FR. C.	FR. C.
Nourriture,	45% de fr. 3000	3 75	112 50	1350 —
Loyer,	20% »	1 67	50 —	600 —
Vêtements,	$12\frac{1}{2}\%$ »	1 04	31 25	375 —
Chauffage et éclairage,	6% »	0 50	15 —	180 —
Assurances,	$2\frac{1}{2}\%$ »	0 21	6 25	75 —
Impôts, journaux, etc.,	3% »	0 25	7 50	90 —
Docteur, pharmacie,	4% »	0 33	10 —	120 —
Épargne,	5% »	0 42	12 50	150 —
Imprévu,	2% »	0 17	5 —	60 —
Total des dépenses Fr.		8 34	250 —	3000 —

¹ $\frac{1}{30}$ du mois.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

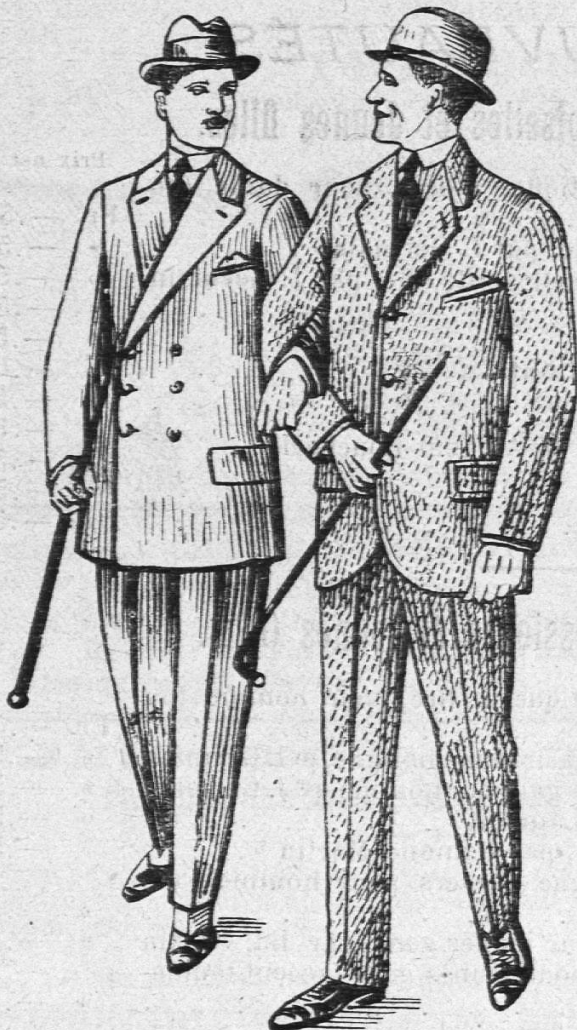
Les augmentations de traitement pour années de service dues au personnel enseignant primaire pour le deuxième semestre 1914 peuvent être encaissées dès le 5 janvier aux Recettes de district. Celles du district de Lausanne seront payées dès le 8 janvier à la Banque Cantonale Vaudoise, sur présentation de la dernière attestation d'années de service délivrée par le Département. La présentation de cette pièce sera formellement exigée ; les membres du personnel enseignant qui l'auraient égarées devront donc en demander un duplicata au service de l'enseignement primaire.

La contribution pour 1914 à la pension de retraite primaire sera perçue à cette occasion. Les membres du personnel enseignant primaire domiciliés dans le district de Lausanne et qui n'ont pas encore droit à l'augmentation verseront cette contribution à la Recette du district.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Maier & Chapuis

Lausanne, rue du Pont



MAISON MODÈLE

*Nous offrons toujours
un choix superbe en*

VÊTEMENTS

*sur mesure
et confectionnés.*

COMPLETS

*sports
tous genres*

Manteaux

Caoutchouc

10⁰ | à 30 jours
aux membres
de la S. P. V.

FOETISCH FRÈRES

(S. A.)

—: à LAUSANNE, à NEUCHÂTEL et à VEVEY :—

LIBRAIRIE THÉÂTRALE

La plus importante maison de ce genre en Suisse.

En location :

Scène démontable et transportable

avec tous les décors courants,

pour Salons, Salles de Sociétés, Hôtels, jardins, etc.

Les décors se louent aussi séparément.

Renseignements à disposition.

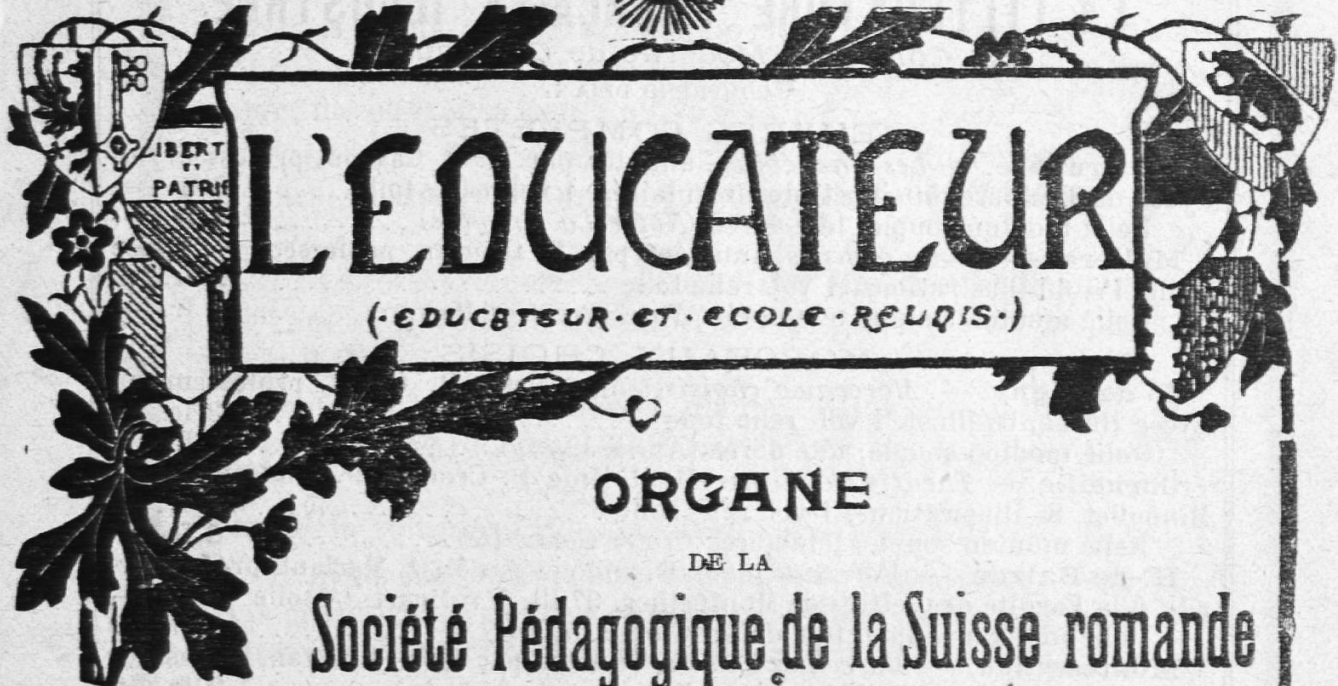
NOS NOUVEAUTÉS

Monologues pour Demoiselles et Jeunes filles.

	Prix net.	
La dernière lettre, monologue dramatique, à lire, pour dame (ou homme), par J. Germain	Fr. —.50	
Mon contrat de mariage, pour jeune fille, par J. Germain	» —.50	
Je n'emmènerai plus Papa au cinéma, pour petite fille, par J. Germain	» —.50	
Solo de mandoline, par L. Garden	» —.50	
Presque mariée, par C. Natal	» —.50	
Eaux minérales contre le célibat, par C. Natal	» —.60	
Ce n'est pas pour les jeunes filles	} par G.-A. Sem-Boucherie {	» —.50
A Sainte-Catherine (p ^r mariage)		» —.50
Dans les yeux (pour fillettes)		» —.50
Mon prochain	» —.50	
La leçon de piano, par A. Ribaux	» —.50	

Monologues pour Messieurs et Jeunes Gens.

La dernière lettre, monologue dramatique, à lire, pour homme (ou dame), par J. Germain	Fr. —.50
J'ai horreur du mariage, monologue gai pour jeune homme, p ^r J. Germain	» —.50
L'agent arrange et déränge, monologue gai pour homme, p ^r J. Germain	» —.50
Un homme trop complaisant, par A. Lambert	» —.50
Comme Papa ! monologue pour garçon, par Edmond Martin	» —.50
Futur présent (pour mariage), monologue en vers pour homme (une partie est à lire), par Ed. Martin	» —.50
Le prince des blagueurs, monologue pour jeunes gens, par Ed. Martin	» —.50
Les débuts de Cassoulade, monologue pour jeunes gens (accent toulousain) par Edmond Martin	» —.50



ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande
PARAISSANT TOUS LES SAMÉDIS

*Rédacteur en Chef :***FRANÇOIS GUEX**

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

*Rédacteur de la partie pratique :***JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :***JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur. Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne, PARIS

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ILLUSTRÉE

Collection Moderne de Classiques

COMPREND DÉJÀ :

ŒUVRES COMPLÈTES

- La Bruyère.** — *Les Caractères*, annotés par M. G. Cayrou, professeur au Lycée de Toulouse, 70 illust. documentaires, 1 vol. cart. toile..... 3 fr. —
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre La Bruyère*) 5 fr. —
- Molière.** — *Scènes choisies*, annotées par M. Georquin, professeur au Lycée Henri IV, 40 illustrations, 1 vol. relié toile 2 fr. 50
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Premier Molière*)..... 4 fr. —

MORCEAUX CHOISIS

- A. de Vigny.** — *Morceaux choisis*, annotés par R. Canat, professeur au Lycée Hoche, 60 illust. 1 vol. relié toile 3 fr. —
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Vigny*)..... 5 fr. —
- Corneille.** — *Théâtre choisi* par M. et Mme P. Crouzet, P. Andraud et F. Minouflet, 85 illustrations, 1 vol. relié toile 4 fr. —
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Corneille*)..... 6 fr. —
- H. de Balzac.** — *Morceaux choisis*, annotés par M. J. Merlant, professeur-adj. à la Faculté des lettres de Montpellier, 37 ill. 1 vol. cart. 1/2 toile 3 fr. —
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Balzac*) 4 fr. 50
- Montesquieu.** — *Morceaux choisis*, annotés par M. M. Roustan, professeur au Lycée Condorcet, 35 illustrations, 1 vol. cartonné toile..... 2 fr. 50
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Montesquieu*)..... 4 fr. —
- Chateaubriand.** — *Morceaux choisis*, annotés par M. R. Canat, professeur au Lycée Hoche, 41 illustrations, 1 vol. cartonné toile..... 3 fr. —
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Chateaubriand*) 4 fr. 50
- J.-J. Rousseau.** — *Morceaux choisis*, annotés par M. D. Mornet, professeur au Lycée Carnot. 35 illustrations, 1 vol. cartonné toile 2 fr. 50
 Relié mouton souple, tête dorée (*Notre Rousseau*) 4 fr. —

PIÈCES DE THÉÂTRE

- Corneille.** — *Le Cid*, annoté par M. et Mme P. Crouzet, 12 illust. 1 fr. —
- Corneille.** — *Polyeucte*, annoté par M. F. Minouflet, professeur au Lycée de Lille, 14 illustrations documentaires 1 fr. —
- Corneille.** — *Cinna*, annoté par P. Andraud, 15 illustrations. . . . 1 fr. —
- Corneille.** — *Horace*, annoté par M. et Mme P. Crouzet, 30 illust. 1 fr. —
- Racine.** — *Andromaque*, annotée par M. et Mme P. Crouzet, 28 ill. 1 fr. —
- Racine.** — *Britannicus*, annoté par M. et Mme P. Crouzet, 20 ill. 1 fr. —
- Molière.** — *Les Précieuses Ridicules*, annotées par M. et Mme P. Crouzet 14 illustrations 1 fr. —
- Molière.** — *Les Femmes Savantes*, annotées par M. et Mme P. Crouzet, 14 illustrations 1 fr. —
- Molière.** — *Le Misanthrope*, annoté par M. F. Gache, professeur au Lycée de Montpellier. 20 illustrations 1 fr. —

M^{me} MAURICE POTEL

Inspectrice de l'Enseignement primaire de la Seine

LES AUTEURS FRANÇAIS CONTEMPORAINS

- Un magnifique volume in-8 écu de 400 pages, orné de 42 illustrations hors-texte cartonné demi-toile 2 fr. 25
 Relié mouton souple, tête dorée (pour bibliothèque ou pour prix) .. 3 fr. 75

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Précis Méthodique

Par MM. E. ABRY, C. AUDIC et P. CROUZET

Deuxième Edition revue et corrigée (40^e mille)

- Un vol. in-8 carré, imprimé sur beau papier d'alfa et orné de 324 ill. docum.
 Broché : 5 fr.; relié toile : 5 fr. 50; relié mouton souple, tête dorée : 7 fr. 50.

NB. — La vente exclusive de cet ouvrage en Suisse est réservée à la Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

ÉTRENNES DE L' « ÉDUCATEUR ».

Nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur offrant, comme étrennes pour eux ou leur entourage, à des prix très réduits, vu la guerre, les ouvrages *neufs* suivants :

1. *Fenimore Cooper. Le tueur de daims*, édition spéciale pour l'enfance, volume cartonné, avec 6 gravures en couleurs. Valeur fr. 1,25, Fr. 0,60

2. *Fenimore Cooper. Le dernier des Mohicans*, édition spéciale pour l'enfance, volume cartonné, avec 6 gravures en couleurs. Valeur fr. 1,25, Fr. 0,60

3. *Contes et légendes suisses*, même édition que ci-dessus, 5 gravures coloriées, 19 petites historiettes, cartonné. Valeur fr. 0,75, Fr. 0,40

Ces trois volumes feront le charme des garçonnets.

4. *Jeanne Marsand. Liselette et ses découvertes*, volume de 200 pages, avec 44 dessins à la plume. Joli cadeau à faire à des fillettes de 9 à 14 ans. Broché. Valeur fr. 3, Fr. 1,—

5. *Paul Huguenin. Aux îles enchanteresses*. Charmant récit d'un séjour de quatre ans dans les îles Tahiti. Illustrations de l'auteur. 310 pages. Valeur fr. 3,50, Fr. 1,—

6. *Semène Zemlak. Sous le knout*. Roman. Scènes de la vie russe. Valeur fr. 3,50, Fr. 1,—

7. *Edouard Rod. Pernette*. De la collection des « Nouvelles vaudoises ». Volume des plus intéressants. Valeur fr. 2,50, Fr. 1,—

8. *Virgile Rossel. Le maître*. Un des volumes les mieux venus du distingué juge fédéral jurassien. Valeur fr. 3,50, Fr. 1,—

9. *Po recafa*. Mé dè dou ceint conto, tsanson, gandoisè, bannioulè, avoué onna lottâie dè dere et dè revî dau vilhio teimps, ein patois vaudois. 528 pages, Fr. 1,—

10. *Edouard Rod. L'affaire J.-J. Rousseau*. Histoire de la condamnation de l'*Emile* et du *Contrat social* à Genève. Beau volume de 360 pages. Valeur fr. 5, Fr. 2,—

11. *Edouard Guillon. Napoléon et la Suisse*. Histoire de l'époque 1803-1815, d'après les documents inédits des Affaires étrangères. Belle étude de 360 pages. Valeur fr. 5, Fr. 2,—

12. *Paul Seippel. La Suisse au XIX^e siècle*. Trois grands volumes in-8°, avec 800 gravures. Etude d'ensemble de la vie politique, intellectuelle et sociale de notre peuple. Les 3 vol., valeur fr. 25,—, Fr. 10,—

Tous ces ouvrages seront envoyés franco contre remboursement.

On souscrit par simple carte adressée à la *Gérance de l'Éducateur*. On peut d'ailleurs retenir plusieurs volumes du même numéro.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Vient de paraître

M. BUTTS

HÉROS!

Episodes de la guerre de 1914



Un volume in-12, avec 47 illustrations de F. Bovard et 8 portraits hors texte.

Broché fr. 3.50

Comme il fallait s'y attendre, ce livre suscite un très grand intérêt chez nous. Chacun des récits très divers qu'il contient retrace un trait d'héroïsme ou de dévouement pris **dans la guerre actuelle**, et reflète l'unanime effort de tous les courages, dont le magnifique exemple nous est donné.